COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Présents : Stéphanie DESARBRES, Romain NAUDEIX, Laurence HARBEUMONT, Anthony VILLET, Thibault BAILLY-MAITRE, Philippe DI NATALE, Laurent DODET, Mélanie FAUGERE, Émile HOLVOET, Nadia LEULMI.
Excusés : Marina CORREIA
Absents :
Secrétaire de séance : Laurence HARBEUMONT

1- Approbation de l'ordre du jour

1- Approbation de l'ordre du jour.
2- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 03 février 2022.
3- Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion 2021.
4- Affectation du résultat 2021.
5- Vote des taxes.
6- Présentation et vote du budget 2022.
7- Personnel communal : délibération heure supplémentaire.
8- Elections présidentielle des 10 et 24 avril 2022 : tenue du bureau de vote.
9- Étang : délibération travaux.
10- Cloche : examen de la proposition.
11- Local de la bascule : délibération travaux
12- Bois
13- Informations et questions diverses

L'ordre du jour est soumis au vote et adopté.
Votants : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 3 février 2022

Le compte-rendu a été envoyé aux membres du conseil municipal, il n'est donc pas relu. En l'absence de remarque, Mme la Maire le soumet au vote.
Votants : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9
Le compte-rendu est approuvé.

3- Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion 2021

Arrivée de Madame Nadia LEULMI.
Mme Laurence HARBEUMONT présente le compte administratif dressé par la maire, dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- Dépenses : 104 640,45 €	- Dépenses : 62 757,75 €
- Recettes : 210 901,11 €	- Recettes : 47 571,02 €
Total : 106 260,66 €	Total : - 15 186,73 €
Résultat de clôture 2021: Excédent de 91 073,93 €	

Mme la maire ne participe pas au vote.
Votants : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9
Le compte administratif 2021 est approuvé.

Mme la maire présente au conseil municipal le compte de gestion dressé par les services de la trésorerie et le percepteur. Il correspond au compte administratif de la commune.
Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10
Le compte de gestion est approuvé.

4- Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- Compte 002 résultat reporté de fonctionnement : 91 073, 93 €
- Compte 001 solde d'investissement reporté : 15 186, 73 €

Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

L'affectation du résultat de l'exercice 2021 est approuvé.

5- Vote des taxes

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

-Taxe foncière (bâti) : 15,71 %

-Taxe foncière (non bâti) : 24,34 %

Après délibération, le conseil municipal se prononce en faveur du maintien de ces taux.

Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

6- Présentation et vote du budget 2022

Chaque conseiller ayant pris connaissance du document synthétisant l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2022.

Budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

* section de fonctionnement : 256 148 €
* section d'investissement : 265 634 €

Le budget est adopté :

Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

7- Personnel communal : délibération heure supplémentaire.

Mr DI NATALE Philippe ne prend pas part au vote et se retire.

Mme Di Natale a effectué une heure pour dépanner à l'école de Mont-sous-Vaudrey en janvier. Mme la maire propose de prendre cette heure en heure supplémentaire afin d'éviter de fastidieuses démarches administratives.

Le conseil délibère en ce sens et accorde 1 heure supplémentaire à Mme Di Natale, à verser sur son prochain salaire.

Votants : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

8- Elections présidentielle des 10 et 24 avril 2022 : tenue du bureau de vote.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

Le tableau de tenue du bureau de vote est élaboré.

9- Étang : délibération travaux.

Après examen des différents devis, le conseil municipal décide de faire appel à l'entreprise LOCATELLI Xavier de Aumont et l'entreprise Hugo RENOIRE du Deschaux pour réaliser les travaux. Le montant total s'élève à 13 444 €.

Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

10- Cloche : examen de la proposition.

Les compagnons du Devoir de Mouchard ont fait une proposition pour mettre en valeur la cloche descendue du toit de l'ancienne école. La proposition est étudiée et le conseil municipal décide d'attendre le devis.

11- Réhabilitation de la bascule.

Après examen des différents devis, le conseil municipal valide :
-l'entreprise Puget de Dole pour réaliser les travaux de récupération des déchets amiantés et dépose de la palette sur zone de stockage temporaire. Le montant s'élève à 910.03 e TTC.
Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

-l'entreprise Gerbet Zinguerie de Mathenay pour la réfection du toit à l'identique en tôle (joint debout) pour un montant de 2 565,43 €.
Votants : 10 Contre : 1 Abstentions : 2 Pour : 7

Devis en attente pour le remplacement de la porte de garage sécurité et l'ajout d'une caméra en direction de la cabane.

12- Bois.

Mme la maire donne la parole à Romain NAUDEIX. Après examen des différents devis concernant des travaux d'entretien en forêt communale, le conseil municipal décide de prendre l'entreprise GERRIET de Souvans pour un montant de 2 428.80 € TTC.
Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

Romain NAUDEIX explique au conseil qu'après discussion avec le garde forestier, la commune a la possibilité de monter un dossier de demande de subvention concernant les sapins scolytés, en passant par une convention de vente et d'exploitation groupée de bois. Précise que la commune peut vendre en bois vert avant que la maladie s'étende (le scolyte). Après réflexion, le conseil accepte de couper ces sapins dans la parcelle n°3 et n°4 et demander une subvention en vue d'une replantation.
Votants : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

Mme la maire fait part au conseil municipal de l'adhésion aux Communes Forestières pour un montant de 132 €.

13- Informations diverses.

- Tour de France : samedi 9 juillet 2022
- Fête de la voie grévy : le samedi 7 mai 2022, le Grand Dole organise en partenariat avec les collectivités du val d'amour et de la plaine jurassienne, les associations et professionnels du vélo, une manifestation festive le long de la voie grévy. 1ère réflexion pour cette journée d'animation : Mme la maire fait part au conseil avoir pris contact avec la fanfare de Ranchot, les quadrilles de Mont sous Vaudrey. Voir avec l'Association Baniers Banières pour un concours de vélos fleuris. Attribution d'une subvention de 300 € par la Communauté de Communes du Val d'Amour. Affaire à suivre....

Prochain conseil municipal le 5 mai 2022 à 20h30.
Séance levée à 23 h 20

La secrétaire de séance,
Laurence HARBEUMONT

La Maire,
Stéphanie DESARBRES

MAIRIE DE BANS 39380 (JURA)